

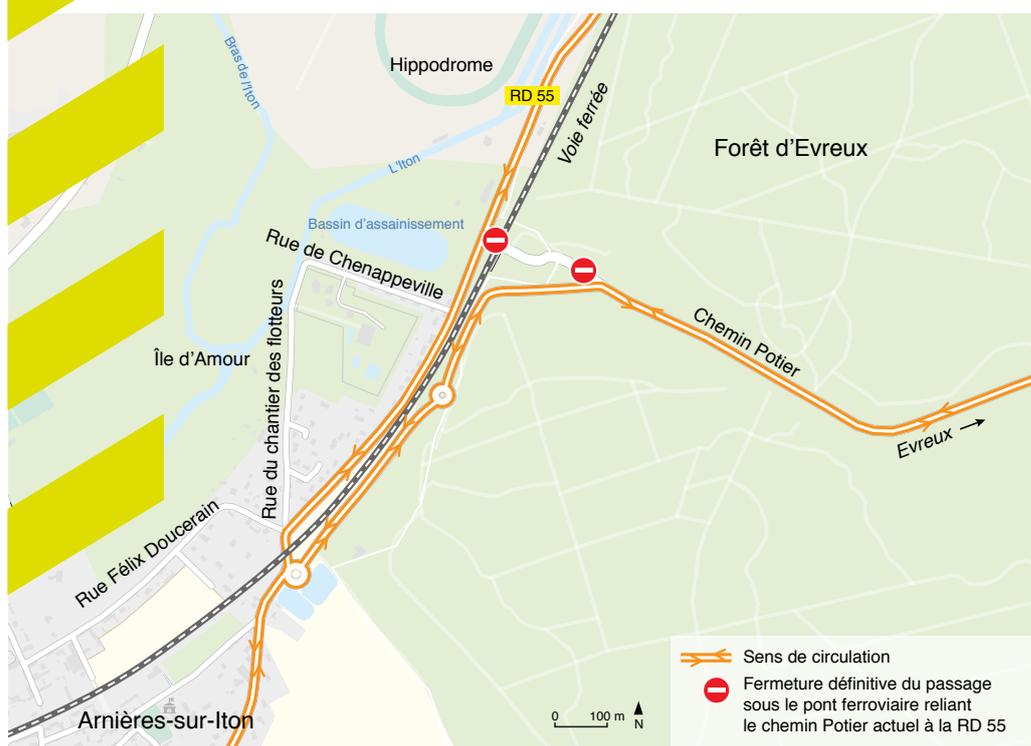
LETTRE INFORMATION

N° 4 / NOVEMBRE 2018



DE NOUVELLES CONDITIONS DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN POTIER À COMPTER DE LA FIN DE L'ANNÉE 2018

Les travaux de création du futur demi-diffuseur d'Arnières-sur-Iton ont été engagés en juillet 2017. En phase transitoire, c'est-à-dire avant la réalisation complète de la déviation, ce demi-échangeur va être relié au chemin Potier afin d'assurer la continuité de la connexion avec la RD55. Dans un premier temps, à compter de la fin de l'année 2018, les conditions de circulation seront modifiées pour une durée approximative d'un an. Le débouché du chemin Potier sur la RD55 ne sera plus possible depuis le petit pont sous la voie ferrée mais via une nouvelle infrastructure le long de la voie ferrée et un rond-point sur la RD55. Ce nouvel itinéraire permettra la poursuite des travaux et la création de la partie nord du demi-diffuseur (lire page 4).



La forêt et les emprises du chantier de la déviation ne sont pas une déchetterie

Merci de ne pas jeter vos déchets dans les espaces naturels, la forêt d'Evreux ou sur les emprises du chantier de la déviation.

Des centres de tri et de recyclage sont à votre disposition dans l'agglomération pour leur collecte.

- Sens de circulation
- Fermeture définitive du passage sous le pont ferroviaire reliant le chemin Potier actuel à la RD 55



DES ACTIONS POUR PROTÉGER LA FAUNE ET LA FLORE

LE CAS DE L'AIRES ROUGE

Les études préalables aux travaux de la déviation sud-ouest d'Evreux ont défini un certain nombre de mesures de préservation de la faune et la flore.

Une de ces mesures consiste à modifier l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope - Aires rouge afin d'étendre son périmètre de protection, défini en 1993, pour tenir compte de son extension.

En parallèle de cette modification administrative, un aménagement du site a été réalisé courant juillet afin d'éviter le piétinement de l'espèce.

Cet aménagement s'est déroulé en 2 phases : dévoiement du sentier des amoureux avec mise en place de ganivelles girondines pour guider les usagers de la forêt puis décompactage léger de l'ancien sentier qui passait dans la zone à protéger pour permettre à l'Aires rouge de s'y développer.

LE DÉPLACEMENT DE CERTAINES ESPÈCES PATRIMONIALES

Plusieurs espèces végétales patrimoniales vont être impactées par les travaux de la déviation.

Des protocoles de déplacement de ces espèces ont été validés par un comité composé d'experts dont le Centre National Botanique de Bailleul.

Des graines de Sauge des prés et de Tabouret perfolié ont été récoltées et semées sur des sites adaptés. Une zone a été aménagée à côté du boisement de la Queue d'hirondelle afin d'y installer la Gesse tubéreuse et son substrat durant l'automne. Des semis de graine auront également lieu sur cette même zone au printemps 2019.

UN SUIVI RÉGULIER

Des suivis naturalistes sont réalisés, par des associations locales, le long de la future déviation afin d'observer l'évolution de la faune avant, pendant, et après les travaux.

Pour l'avifaune, le Groupe Ornithologique Normand réalise deux inventaires chaque année sur 15 sites. Les résultats montrent une diversité d'espèces intéressante. Les inventaires révèlent également que le nombre d'oiseaux est stable depuis le démarrage des travaux.

Pour les chauves-souris, le Groupe Mammalogique Normand opère des suivis acoustiques sur 9 zones et des captures pour suivre l'état des populations.

À noter, 20 gîtes à chauves-souris vont être installés à l'automne en forêt de la Madeleine.

De plus, des suivis faune et flore sont réalisés sur la zone où se situera le viaduc de l'Iton pour connaître l'évolution des espèces sur ce site.

L'État mène également une veille sur la qualité de l'eau de l'Iton et des eaux souterraines avec Evreux Porte de Normandie (EPN), sous le contrôle de la Police de l'Eau.

BONNES NOUVELLES DU BOISEMENT QUEUE D'HIRONDELLE

D'après l'Office National des Forêts, partenaire pour cette opération de boisement, les arbres plantés en 2014 ont une bonne croissance et les regarnis effectués au cours des années suivantes ont permis de consolider ce boisement.

Les pistes et l'assainissement associé ont été créés durant l'été 2017 ainsi que des noues de récolte des eaux et une mare. Des aménagements écologiques pour les reptiles et amphibiens ont aussi été réalisés.

Les lisières du boisement ont été plantées au début de l'année 2018, hormis une lisière en permaculture qui sera mise en place le long de la VC7 reliant Saint Sébastien-de-Morsent à Evreux.



LES DÉCOUVERTES D'AUTREFOIS

L'entreprise Éveha a réalisé des fouilles archéologiques préventives, entre fin 2016 et début 2017, au pied du chemin du calvaire, le long de la RD55. Ces fouilles ont permis de confirmer une occupation humaine du secteur à deux époques distinctes :

- > sur une partie, les fosses d'ancrage d'une palissade, les restes de faune et les nombreux éclats de silex retrouvés sont le signe d'une occupation humaine au Néolithique moyen vers -4500 avant notre ère,
- > en bordure de l'ancienne voie romaine, un habitat antique a été mis à jour (du I^{er} siècle au V^{ème} siècle

de notre ère). Des vestiges de fours de potier, de soubassements de bâtiments et un dépôt monétaire ont notamment été mis à jour.

Les interprétations se poursuivent avec, en particulier, une phase d'analyse du mobilier et des informations récoltées.

Pour en savoir plus :

<http://www.eveha.fr/fouille/arniers-sur-iton-27-les-vaux/>

UN NOUVEAU PARKING POUR LES USAGERS DE LA FORÊT

À la mise en service de la déviation, le parking de l'allée Berthe ne sera plus accessible. Afin de pallier cette fermeture, l'État s'est engagé à créer un nouveau parking. En concertation avec la ville d'Evreux et l'ONF, le choix s'est arrêté sur un espace situé rue Georges Politzer. Ce nouveau parking est à destination des usagers de la forêt d'Evreux. Il est paysagé et parfaitement intégré au milieu forestier. Sa capacité d'accueil sera de 38 places dont 1 place pour les personnes à mobilité réduite.

Il sera inauguré et mis en service d'ici la fin de l'année 2018.



QUOI DE NEUF SUR LE CHANTIER ?

UN PONT ET DES PASSERELLES EN CONSTRUCTION

Dans le cadre des travaux de la déviation, 3 ouvrages sont en construction dans la forêt d'Évreux :

- > une passerelle piétonne permettant de rétablir l'allée Berthe qui sera mise en service fin 2018 ;
- > un pont routier réalisé en attente du futur demi-diffuseur de la Zone Industrielle ;
- > une passerelle piétonne permettant de rétablir l'ancien chemin de Breteuil dont les travaux de génie civil sont terminés mais dont les accès doivent être reconfigurés pour en adoucir les pentes, elle sera mise en service définitivement fin 2018.



LE DEMI-DIFFUSEUR D'ARNIÈRES-SUR-ITON

Suite au dévoiement de la circulation du chemin Potier via la nouvelle infrastructure (lire page 1), les travaux de création du demi-diffuseur d'Arnières-sur-Iton vont se poursuivre.

Il s'agit notamment de terminer l'ouvrage d'art dont une partie des fondations est déjà visible sur site et de réaliser les terrassements, l'assainissement, les chaussées et les équipements de la future bretelle de sortie. À cette occasion, une seconde décharge sauvage non autorisée comportant notamment de l'amiante sera évacuée et traitée.

À l'issue de ces travaux réalisés en 2019, les conditions de circulation sur le chemin Potier évolueront de nouveau sans interruption de la circulation.

LE CHANTIER SE POURSUIT AU NIVEAU DE LA VALLÉE DE L'ITON

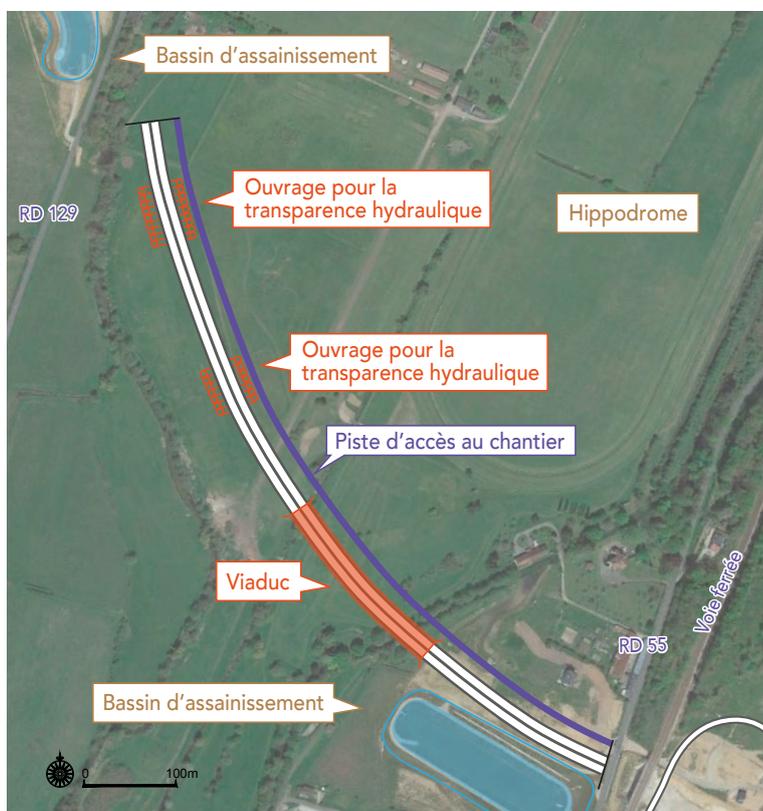
À compter du début de l'année 2019, les travaux de construction des ouvrages d'art dans la vallée de l'Iton démarreront. Trois ouvrages seront créés :

- > un viaduc en métal et en béton d'un peu plus de 200 mètres de long,
- > deux ouvrages en béton permettant d'assurer la transparence hydraulique de la déviation.

Des mesures environnementales seront mises en œuvre dans le cadre de ces travaux vis-à-vis de :

- > la protection des eaux superficielles (Iton) et souterraines (nappe),
- > la transparence hydraulique des travaux en cas de crue,
- > la préservation de la faune,
- > la préservation de la flore.

Ces travaux dureront environ 2 ans.



La déviation Sud-Ouest d'Évreux est une opération pilotée par :
L'État, préfète de la Région Normandie, et sous son autorité,
la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Plus d'information : www.deviation-evreux.fr

Posez vos questions à : deviation.evreux@developpement-durable.gouv.fr